



CALENDRIER




de

COLLECTE
des déchets ménagers

Nouvelle
édition
2022

MACHAULT

 ORDURES MÉNAGÈRES	 EMBALLAGES	 DÉCHETS VERTS	 ENCOMBRANTS et D3E
VENDREDI	LUNDI	BENNE du 15 mars au 15 décembre	 Contactez les services au 0 800 501 088 (appel gratuit)
⚠ RUE DE LA CROIX BLANCHE et RUE DES FONTENILS			
VENDREDI	MERCREDI	BENNE du 15 mars au 15 décembre	



POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- ➔ Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la route, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons
- ➔ Bloquez le frein de vos bacs (quand ils en ont)
- ➔ Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte
- ➔ Rentrez vos bacs après la collecte et nettoyez-les régulièrement



Plus d'infos sur
lombric.com

 **N° Vert 0 800 814 910**

appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h



LA COLLECTE

Encombrants et D3E



Les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés sur propriété privée suite à une prise de rendez-vous au numéro vert **0 800 501 088**, appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 à 17h.

L'envoi d'un contrat signé au SMITOM-LOMBRIC est un préalable à toute prise de rendez-vous.

Jours fériés

Aucune collecte n'a lieu les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier. Pour connaître le rattrapage des collectes non assurées les jours fériés, nous vous invitons à consulter notre site **lombric.com** ou contacter le numéro vert **0 800 814 910**, appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 à 17h.

LES APPORTS VOLONTAIRES

Déchèterie de rattachement : Le Châtelet-en-Brie

Rue des Prés Borets - tél: 0 800 814 910

Ouverture tous les jours excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Semaine 13h45 - 19h

Samedi 10h - 19h

Dimanche 10h - 13h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS

Semaine 14h - 18h

Samedi 9h - 18h

Dimanche 10h - 13h

Consultez les conditions d'accès sur **lombric.com** 

Points d'apport volontaire

Les bouteilles et récipients en verre, les journaux et magazines, les vêtements usagés sont à déposer en point d'apport volontaire afin d'être recyclés.

Retrouvez l'emplacement des points d'apport volontaire sur **lombric.com**

